

ARRETE DU PRESIDENT

ARRETE N°2023.00059

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU
PERSONNEL AU SEIN DE LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE LA CATÉGORIE A**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le procès-verbal en date du 08 décembre 2022 répartissant les sièges à la CAP de la catégorie A entre les organisations syndicales au vu des résultats aux élections des représentants du personnel,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste des représentants du personnel à la commission administrative paritaire (CAP) de la catégorie A est établie comme suit :

■ **REPRESENTANTS TITULAIRES :**

- M. Gaëtan MELLON, CFDT,
- M. François ROUSSEAU, CFDT,
- M. Claude GRZEMBOWSKI, CFTC,
- M. Eddy VERNAY, UNSA.

■ **REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

- Mme Sophie LEPINE, CFDT,
- Mme Claudine MARTINEZ, CFDT,
- Mme Maud ALBALADEJO, CFTC,
- M. Jacques KOULAKSEZIAN, UNSA.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Etienne, le 30/01/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 30 janvier 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AR-042-244200770-20221229-A20230005910

Date de mise en ligne : 30 janvier 2023